



COMHAFAT/ATLAFCO



Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains
Network of African Maritime Training Institutions

Atelier Renforcement des capacités pour une Economie Bleue Inclusive et durable dans la région COMHAFAT

Rapport



Agadir 20-21 Septembre 2023

Introduction

En marge de la réunion statutaire des Organes de Direction du le **Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)** qui a eu lieu à Agadir et qui a servi à accomplir plusieurs objectifs clés en lien avec les responsabilités du REFMA en tant que réseau, un atelier portant sur *“le renforcement des capacités dans la promotion d’une économie bleue inclusive et durable dans la région de la COMHAFAT”* a été organisé les 20-21 septembre 2023

Ont participé à cette réunion les représentants des Etablissements de formation maritime des Etats membres de la COMHAFAT dont la liste figure en **Annexe 1** du présent rapport.

Contexte :

Les États côtiers et insulaires africains englobent de vastes territoires océaniques d’une superficie de près de 13 millions de km². Ces étendues d’eau et zones humides revêtent incontestablement une importance stratégique pour le continent et offrent des opportunités pour la pêche, l’aquaculture, les transports et navigation maritimes, le tourisme côtier, l’exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers, la mobilisation de l’énergie, ainsi que d’autres activités relatives à l’économie maritime.

Consciente de ces défis, l’Union africaine a défini une vision claire pour le continent, qui se matérialise à travers les divers instruments panafricains et déclarations, essentiels. Parmi ceux-ci figurent le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l’aquaculture en Afrique (CPSR), la Stratégie maritime intégrée de l’Afrique à l’horizon 2050 (AIMS), la Charte de Lomé de 2016 et surtout l’Agenda 2063 de l’Union africaine. L’Agenda 2063 représente un modèle et un plan directeur pour transformer l’Afrique en une puissance mondiale du futur.

Indubitablement, la Conférence sur l’économie bleue durable qui s’est tenue à Nairobi, au Kenya, en novembre 2018, a mis en lumière les défis et les opportunités associés à la croissance de l’économie bleue à l’échelle mondiale, en particulier en Afrique.

La Conférence de Nairobi a clairement mis en lumière les obstacles inhérents à la promotion du développement durable de l’économie bleue, tout en catalysant la multiplication des initiatives dans ce domaine, tant au niveau mondial qu’en Afrique. Elle a notamment contribué à l’élaboration de la Stratégie de l’économie bleue de l’Afrique en 2019, marquant ainsi un jalon significatif dans la région.

L’objectif de la Stratégie de l’Économie Bleue (BE) est de fournir une orientation pour le développement d’une économie bleue inclusive et durable, qui deviendra un contributeur essentiel à la transformation et à la croissance du continent. Elle vise à promouvoir l’avancement des connaissances en matière de biotechnologie marine et aquatique, de durabilité environnementale, de croissance du transport maritime à l’échelle de l’Afrique, d’industrialisation, de développement des transports maritimes, fluviaux et lacustres, ainsi que de la pêche.

L'économie bleue génère actuellement environ 300 milliards de dollars d'activités économiques pour le continent, soutenant près de 50 millions d'emplois, et ces chiffres devraient continuer à augmenter.

Parmi les recommandations formulées par les participants à la conférence organisée par la COMHAFAT, qui s'est tenue virtuellement Le 27 janvier 2021 sous le thème "*Libérer le plein potentiel du secteur de la pêche dans le cadre d'une économie bleue durable*" figurent les suivantes :

- Sensibilisation, renforcement des capacités et partage des meilleures pratiques en matière d'économie bleue : Encourager la sensibilisation et la formation des acteurs concernés pour promouvoir une compréhension approfondie des principes de l'économie bleue, ainsi que la diffusion des meilleures pratiques dans ce domaine ;
- Mise en place de mécanismes de gouvernance bleue : Établir des mécanismes de gouvernance à différents niveaux (continental, régional et national) pour planifier, coordonner et superviser les activités liées à l'économie bleue, assurant ainsi une gestion durable et efficace des ressources marines et aquatiques.

Effectivement, le renforcement des capacités joue un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable, comme le souligne la cible 17.9 des Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette cible met l'accent sur l'importance de renforcer le soutien international en faveur d'un renforcement des capacités efficace et ciblé dans les pays en développement. L'objectif est de soutenir la mise en œuvre des plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable.

La coopération Sud-Sud et triangulaire est également encouragée pour favoriser cette collaboration et le partage de connaissances entre les pays du Sud, contribuant ainsi à l'atteinte des ODD à l'échelle mondiale.

L'initiative de la COMHAFAT en partenariat avec le REFMA pour organiser un atelier sur le "*Renforcement des capacités pour une économie bleue inclusive et durable dans la région COMHAFAT*" les 20 et 21 septembre 2023 à Agadir est une étape significative dans la promotion du développement durable de l'économie bleue dans cette région.

Cet atelier est une opportunité précieuse pour renforcer les compétences, échanger des connaissances et mettre en place des mécanismes de collaboration visant à soutenir la mise en œuvre de l'économie bleue dans le cadre de l'agenda de développement durable. Elle s'inscrit dans le cadre de l'engagement continu de la COMHAFAT en faveur de la coopération régionale et de la promotion d'une économie bleue plus inclusive et respectueuse de l'environnement.

L'atelier a abordé des sujets cruciaux pour le développement de l'économie bleue, en mettant l'accent sur le domaine de la pêche à travers de différents thèmes qui ont traité :

- Initiation à l'économie bleue, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur de la pêche
- Sensibilisation à l'importance de l'investissement dans le capital humain :

- Les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités : Les participants auront l'occasion d'apprendre des meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités, en mettant l'accent sur leur application dans le contexte de l'économie bleue.
- Introduction à la mise en place de mécanismes de coordination institutionnelle, politique et juridique :

SESSION 1 : LE SECTEUR DE LA PECHE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ECONOMIE BLEUE

Présentation 1: La mobilisation internationale pour l'intégration du concept d'économie bleue, **Mr A. Laamrich (COMHAFAT)**

Mr Laamrich a commencé sa présentation par mentionner que les activités humaines, dont les profits économiques se font au détriment de la dégradation de l'environnement

L'acidification, la pollution, le réchauffement des océans, l'eutrophisation et l'effondrement de la pêche ne sont que quelques exemples des conséquences sur les écosystèmes marins.

Ces menaces sont préjudiciables à la planète et ont des répercussions à long terme qui nécessitent une action urgente pour protéger les océans et les personnes qui en dépendent.

Il a ajouté qu'au cours des dernières années, l'utilisation du terme « Economie Bleue » s'est accrue et a par exemple a été utilisée par l'ONU, l'UE, l'OCDE et la Banque mondiale pour expliquer le lien entre la durabilité, l'économie et l'océan.

En fait, l'ONU note que l'Economie Bleue est exactement ce qu'il faut pour mettre en œuvre l'ODD 14, La vie sous l'eau. Atteindre l'objectif 14 nécessite une action universelle pour protéger la planète et appelle à la mise en œuvre des forces internationales, à travers des cadres institutionnels et juridiques.

Ensuite il a signalé que des progrès ont été réalisés, mais les objectifs d'ici 2030 sont encore loin, ce qui souligne la nécessité d'agir dès aujourd'hui.

Il a signalé qu'alors de nombreux pays œuvrent pour un programme plus vert en faisant progresser leurs économies océaniques, la réalisation de ces efforts reste un défi.

Il a conclu que les gouvernements du monde entier doivent faire évoluer une petite partie de leur économie vers une EB mondiale saine. Une partie utilisée pour investir dans les infrastructures modernes, les technologies, la R&D, l'éducation et la création d'emplois La transition d'une industrie agricole vers une économie plus bleue sera exigeante.

Cela signifie que les gouvernements doivent travailler ensemble pour rendre les EB durables, partager la recherche et le savoir-faire.

Présentation 2: Comment faire progresser la gouvernance de l'économie bleue en Afrique ? **Dr M. Kebe (Consultant)**

La présentation de Mr Kébé s'est articulée sur les points suivants :

1. Qu'est-ce que l'économie bleue et comment contribue-t-elle à l'économie dans son ensemble ?

Il a évoqué que le concept de l'EB requiert aussi une approche intégrée, holistique et participative incluant la dimension du progrès social dans l'utilisation et la gestion durables des ressources de l'économie bleue dans une Afrique plurielle. Le cadre de l'économie bleue est donc destiné à dépasser l'approche sectorielle classique pour privilégier une approche multisectorielle, intégrée et participative, à de multiples niveaux.

Il a ajouté que Dans le cadre d'une économie bleue durable, les activités maritimes et côtières concilient le développement économique, l'amélioration des moyens d'existence durables et l'inclusion sociale avec la lutte contre la crise climatique, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, l'utilisation responsable des ressources et la réalisation de l'ambition « zéro pollution »

2. Processus d'élaboration d'une politique de l'économie bleue

Il soulevé que le guide pratique de l'économie bleue en Afrique élaboré par la Commission Économique pour l'Afrique, Nations Unies (CEA/NU) offre un mode d'emploi, étape par étape, de l'introduction de l'économie bleue dans toutes les politiques nationales, régionales, continentales, de même que dans tous les plans, lois et règlements. Il recense toutes les solutions actuellement offertes aux stratégies du développement durable et de l'économie bleue en Afrique. Il s'adresse aux États africains, Communautés économiques régionales (CER), Conventions maritimes régionales et Organisations intergouvernementales (OIG). Il ambitionne d'approfondir la compréhension du concept de l'économie bleue auprès de tous les acteurs concernés, y compris les États insulaires, côtiers et enclavés, en quête de transformation structurelle de leur économie, de croissance et de progrès social durables et il met l'accent sur les activités et les filières liées aux mers et océans.

3. Développement des partenariats efficaces et durables au service d'un développement ancré autour de l'économie bleue

Afin de développer ce partenariat, il a mentionné qu'il est nécessaire entre autres de :

- Identifier tous les processus et initiatives en lien avec l'économie bleue, pour y prendre part (sommets, conférences ou plateformes sociales) + les parties prenantes et les institutions clés
- Exploiter la coopération sud-sud et triangulaire, en collaborant notamment avec les bailleurs de fonds traditionnels et les organisations multilatérales dans le but de favoriser les initiatives sud-sud grâce à l'accès à des financements, à la formation, à la gestion, aux transferts de technologie et toute autre forme de soutien
- Tirer le meilleur parti des PPP, à travers notamment l'identification, la conception et le renforcement des partenariats pour la recherche, la conception de produits et de concepts, les échanges mutuels et convenus de propriété intellectuelle et de ressources financières, humaines ou en nature
- Instituer un réseau pour la création de connaissances sur l'économie bleue au service de l'action, étayé par une plateforme d'innovation en ligne dans le but de stimuler des recherches sur les besoins d'innovation clé en lien avec l'économie bleue.

La session 1 a permis aux participants d'acquérir une compréhension approfondie des principes et des opportunités liés à l'économie bleue ainsi que son rôle crucial de la pêche

SESSION 2 : LE CAPITAL HUMAIN POUR UNE EXPLOITATION OPTIMALE DES DE L'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS INNOVANTS DE L'ECONOMIE BLEUE

Présentation 3 : Investissement en capital humain pour l'économie bleue de l'Afrique, **Mr M. Sadiki (COMHAFAT)**

Dans sa présentation, Mr Sadiki, a précisé que :

L'économie bleue est un **domaine interdisciplinaire** qui se concentre sur l'utilisation durable des ressources aquatiques, particulièrement maritime pour stimuler la croissance économique tout en préservant **l'environnement marin** où se déroulent les activités économiques.

L'économie bleue est **dynamique et en constante évolution**. Elle offre de nombreuses opportunités économiques, mais elle exige également un ensemble diversifié de compétences humaines pour prospérer tout en préservant les écosystèmes aquatiques fragiles.

Mr Sadiki a cité un ensemble de compétences humaines requises dans le contexte de l'économie bleue, en l'occurrence : Connaissance de l'environnement marin, des sciences marines, Compétences en technologie et innovation, gestion de projets complexes et intégrés, Compétences en développement durable, en commerce maritime...

Une formation en économie bleue, est appelée à adopter plusieurs **approches pédagogiques** tenant compte de sa nature **complexe, Multiniveau, Multisectorielle et écosystémique**.

En plus de la pédagogie par **compétence**, communément adoptée, il faudrait également recourir à la **pédagogie par intégration**, pour outiller les apprenants à l'intégration des acquis pour la gestion des situations complexes, caractérisant les domaines de l'économie bleue.

Les professionnels de l'économie bleue doivent être bien formés et engagés dans des pratiques durables pour assurer un avenir prospère pour l'économie maritime.

Présentation 4 : Les établissements du REFMA et la contribution à la formation aux métiers de l'économie bleue : bilan et perspectives : **Mr Hmamou (ITPM)**

Dans sa présentation Mr Hmamou a souligné que dans le contexte africain, l'économie bleue (EB) englobe le milieu marin et les eaux douces. Elle concerne l'usage durable et la conservation des océans et des mers, des rivages et des berges, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines.

Il a ajouté que l'économie bleue est ainsi un ensemble d'activités humaines qui, d'une part, organisent, de manière intégrée, équitable et circulaire, la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services issues de l'exploitation des ressources aquatiques (pêche, exploitation minière et pétrolière, biotechnologies et énergies alternatives...) ou de l'utilisation des supports qui constituent les milieux aquatiques (transport maritime et tourisme balnéaire...) et, d'autre part, concourent à améliorer l'état de santé des écosystèmes aquatiques en instaurant des mesures de protection et de restauration. L'EB s'articule ainsi autour de la valorisation des secteurs économiques et des composantes écologiques.

Ensuite, il décrit la place de la formation maritime et son impact sur l'économie bleue dans la région des pays membres de la COMHAFAT en prenant comme exemple le model du Maroc.

Il a conclu par les recommandations et perspectives suivantes

- Assurer l'encadrement et le suivi des coopératives de pêche et des associations socioprofessionnelles;
- Mener des campagnes de sensibilisation dans les ports, VDP et PDAs;
- S'approcher des industrielles et répondre à leur besoin en termes de formation
- Renforcement d'infrastructures portuaires dans les pays REFMA (ports, VDP et PDAs)
- Renforcer le corps enseignants par de nouvelles compétences pour assurer la relève;
- Diversifier les filières de formation prenant en considération les différents aspects des métiers;
- Maintenir un dialogue permanent avec l'ensemble des opérateurs pour toutes suggestions ;
- Rehausser le niveau des établissements de formation maritimes;
- Généraliser les établissements dans l'ensemble des pays COMHAFAT ;
- Permettre l'échange des étudiants dans le cadre de stages entre les différents établissements des pays COMHAFAT;
- Permettre l'échange des enseignants entre les différents établissements des pays COMHAFAT;
- Organiser des actions de formation continue au profit des acteurs professionnel privés et publics;
- Collaboration des équipes de recherche des établissements COMHAFAT dans les domaines d'intérêt commun
- Rapprochement entre les laboratoires et les centres de recherche COMHAFAT;
- Mise en place de nouveaux centres de recherche dans la zone COMHAFAT
- Echange de documentation, d'informations et de publications scientifiques et techniques.

La session 2 a mis le focus sur la sensibilisation des participants sur l'importance de développer les compétences nécessaires pour tirer parti des avantages en termes d'emploi et d'investissement dans les secteurs innovants de l'économie bleue.

SESSION 3 : LES MÉCANISMES DE COORDINATION POUR HARMONISER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PÊCHE AVEC D'AUTRES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE BLEUE

Présentation 5 : Harmonisation du fonctionnement institutionnel et domestication des instruments internationaux, **Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)**

Mr Laamrich a débuté sa présentation par évoquer que les instruments internationaux en général et ceux liés à l'Economie Bleue doivent être mis en œuvre pour avoir un effet concret sur les pays membres et les citoyens de manière générale

Il a ensuite constaté que les instruments non mis en œuvre ne relèvent pas d'un bon usage des ressources ; par ailleurs, ils nuisent à la réputation des organisations internationales concernées et à la crédibilité du système international dans son ensemble.

Il a mentionné que certains instruments ont une vision large et ambitieuse mais ils doivent être appliqués à l'échelle nationale pour avoir un effet juridique ou pratique. Au-delà des particularités des pays mettant en œuvre les instruments internationaux, le sens large de «mise en œuvre» des instruments internationaux comporte deux volets :

- i) l'incorporation / application de jure dans la législation nationale, et
- ii) l'utilisation de facto de ces instruments internationaux

Ila conclu que la mise en œuvre des instruments internationaux doit générer les principaux avantages attendus de la coopération internationale en matière de réglementation, notamment une efficacité administrative à l'échelle nationale grâce à l'échange des connaissances et de l'expertise des membres des organisations internationales

Il a ensuite recommandé d'aligner les politiques et stratégies nationales de pêche et d'aquaculture avec le Cadre politique et la stratégie de réforme (PFRS) pour la pêche et l'aquaculture en Afrique en se basant sur la stratégie de l'EB en Afrique car en élevant le niveau de compréhension des différentes conventions internationales qui régissent les océans, on peut soutenir efficacement le développement d'économies bleues durables.

Présentation 6 : Coopération régionale en matière d'éducation et de formation maritime au service de l'économie bleue .Mr COMBES ARSTM

Dans sa présentation Mr COMBES a révélé que selon une étude menée en mars 2022 dans le cadre de la stratégie de l'Union Africaine pour l'économie bleue, c'est 49 millions d'emplois générés dans les secteurs de l'économie bleue et 405 milliards de dollars, la valeur prévue de l'économie bleue africaine d'ici 2030.

Cet essor économique avec sa création d'emplois ne s'aurait être et se pérenniser sans la formation et le renforcement des capacités des acteurs du domaine maritime.

Il a ajouté qu'à cet effet les écoles et institutions de formation jouent un rôle crucial pour l'économie bleue en Afrique en dotant les individus des compétences et des connaissances nécessaires pour naviguer efficacement, gérer les ressources et développer durablement les industries marines. La zone COMAHAFAT, vaste et riche en ressources marine ne saurait rester en marge de ce dynamisme économique. Aussi la coopération régionale dans la zone COMHAFAT est essentielle pour promouvoir l'éducation et la formation maritime, afin de soutenir l'économie bleue en plein essor. Découvrons comment cette collaboration peut renforcer nos capacités et impacter l'essor de cette économie.

Ila conclu qu'une ressource humaine bien formée dans les disciplines liées à la mer et aux eaux attenantes peut offrir de meilleures perspectives d'emplois, selon les recherches sur la création d'emplois et le développement socio-économique. Cela contribue à la réduction de la pauvreté et à l'améliorer le niveau de vie.

Ainsi les États Africains doivent s'engager à promouvoir la coopération régionale dans le domaine de l'éducation et de la formation maritimes s'ils veulent tirer parti de ces possibilités.

Pour cela, il faudra développer des structures de collaboration, obtenir des fonds et résoudre les éventuels problèmes politiques ou logistiques.

En fin de compte, la coopération peut favoriser: le progrès social, la préservation de l'environnement et la croissance économique durable dans toute la région COMHAFAT.

La session 3 a permis aux participants de comprendre comment harmoniser le renforcement des capacités lié aux activités de pêche avec d'autres domaines de l'économie bleue, assurant ainsi une approche globale et coordonnée.

Visite du terrain :

En marge de cet atelier une visite de terrain a été organisée pour les participant au :

- **Point de débarquement aménagé (PDA) des produits de la mer d'Imourane**

Ce PDA a nécessité un coût global de 24,6 millions de DH. Il bénéficie à 130 marins-pêcheurs opérant sur 52 embarcations artisanales.

Avec une production annuelle de 2.500 tonnes et un chiffre d'affaires annuel aux alentours de 75 millions de DH, ce projet est de nature à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de cette catégorie sociale, au développement et à la restructuration du secteur de la pêche artisanale à travers la création d'un pôle intégré dans son environnement économique et social, ainsi qu'à la préservation des ressources halieutiques.

Ce point de débarquement aménagé comprend notamment 52 entrepôts pour pêcheurs, 5 autres pour les marchands de gros de poisson, une station de carburant, une halle aux poissons, des ateliers de réparation des barques et des moteurs, une chambre froide, une fabrique de glace et des locaux administratifs

- **Institut supérieur des pêches maritimes d'Agadir (ISPM)**

Etablissement public, l'ISPM relève du Ministère de l'agriculture, et de la pêche maritime. Cet établissement à caractère professionnel est dédié à la formation des cadres supérieurs destinés à occuper des postes de responsabilité dans les divers segments du secteur de la pêche maritime.

L'ISPM constitue un espace de formation supérieure pour la promotion des connaissances et de la recherche liées au secteur des pêches dans ses multiples aspects relatifs à la technologie, à la gestion et aux techniques d'exploitation, de valorisation et de commercialisation des produits halieutiques.

L'ISPM a pour ambition d'être acteur dans le secteur de la pêche au niveau national, régional et international, Il fait continuellement évoluer ses formations afin qu'elles restent en phase avec les attentes du monde professionnel et contribuent à former des compétences capables d'engagement, d'autonomie, de conviction, aptes à mobiliser leur énergie et celles des autres pour avancer et mener à bien leurs projets.

L'institut s'engage résolument dans une démarche de développement visant à assurer la haute qualité de la formation conformément aux standards nationaux et internationaux, particulièrement aux normes définies par le système LMD de l'enseignement supérieur marocain et par la convention internationale de 1995 sur la formation des personnels navigants à la pêche (STCW/F 95).

.

Annexe 1 : Liste des participants

N°	ORGANISMES	NOMS & PRENOMS	TITRE
1	ARSTM-Abidjan	Le Colonel KARIM COULIBALY	Directeur général de l'académie régionale des sciences et techniques de la mer Institut de sécurité maritime interrégionale, Président du REFMA
2		Mme Safiatou TRAORE	Chef du Département Coopération et Coordination - Assistante/DG-ARSTM
3		M. Combes Yaho Frederic Olivier	Directeur du développement de la formation continue et professionnelle
4	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif
5		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF
6		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier
7		Mr Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information
8		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets
9		Mme Hayat ASSARA	Chargée de direction
10		Mr Ali BOUALI	Consultant
11	Consultant/Sénégal	Mr Moustapha KEBE	Consultant
12	CQFMP /Académie Navale- Nouakchott	Mr Med Melainine HAYA	Directeur/ Académie Navale CQFMP (Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche)
13	EMARITO-Togo	Mme Kayi Hokame KITIKLI	Ecole Maritime du Togo (EMARITO)
14	ENFM-Sénégal	Mr Babacar FAYE	Directeur de l'Ecole Nationale de Formation Maritime Dakar
15	ISPM- Agadir	Mr M'hammed HMAMOU	Directeur de l'institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) Agadir, Maroc

16	ITPM- Laâyoune	Mr My Ismail KHABIR	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Laâyoune, Maroc
17	ITPM-Al Hoceima	Mr Driss QAISSARI	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Al Hoceima, Maroc
18	ITPM-Larache	Mr Mustapha RIADI	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Larache, Maroc
19	ITPM-Safi	Mr Driss ATTAS	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Safi, Maroc
20	ITPM-Tan Tan	Mr Mohamed EL GARCH	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) Tan-Tan, Maroc
21	LaRAEAq/FA-UP- Bénin	Pr Ibrahim IMOROU TOKO	Directeur du Laboratoire de Recherche en Aquaculture et Ecotoxicologie Aquatique (LaRAEAq/FA-UP)
22	NAMFI- Namibia	Mme Meriam MWIYA	Deputy Director/ Namibian Maritime and Fisheries Institute (NAMFI)
23	OMPDA	Mr Blaise Pascal ZAHINDA	Représentant

Agenda Annexe2

Jour 1 : 20 September 2023

ATELIER : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LA PROMOTION D'UNE ECONOMIE BLEUE INCLUSIVE ET DURABLE DANS LA REGION DE LA COMHAFAT	
SESSION 1 : LE SECTEUR DE LA PECHE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ECONOMIE BLEUE	
14 :30 - 15 :00 15 :00 - 15 :30	- La mobilisation internationale pour l'intégration du concept d'économie bleue, Mr A. Laamrich (COMHAFAT) - Comment faire progresser la gouvernance de l'économie bleue en Afrique ? Dr M. Kebe (Consultant)
15 :30 – 15 :45	Pause-Café
SESSION 2 : LE CAPITAL HUMAIN POUR UNE EXPLOITATION OPTIMALE DES DE L'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS INNOVANTS DE L'ECONOMIE BLEUE	
15 :45- 16 :15 16 :15- 16 :45	- Investissement en capital humain et financement pour l'économie bleue de l'Afrique, Mr M. Sadiki (COMHAFAT) - Les établissements du REFMA et la contribution à la formation aux métiers de l'économie bleue : bilan et perspectives (REFMA) - Discussion
16 :45 - 17 :00	Pause-café

Jour 2 : 21 September 2023

SESSION 3 : LES MÉCANISMES DE COORDINATION POUR HARMONISER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PÊCHE AVEC D'AUTRES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE BLEUE	
09 :00 - 09 :30 09 :30 - 10 :00 10 :00 - 10 :30	- Harmonisation du fonctionnement institutionnel et domestication des instruments internationaux, Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT) - Coopération régionale en matière d'éducation et de formation maritime au service de l'économie bleue (REFMA) - Discussion générale
10:30 - 11 :00	Pause-café
11:00- 13:30	- Visite du Point de Débarquement Aménagé d'Imourane - Visite guidée de l'ITPM d'Agadir - Conclusion et clôture de l'activité
13:30-14 :00	Déjeuner